

PRÉPARATION À L'HABILITATION DU PERSONNEL REALISANT DES OPERATIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE EN BASSE TENSION		
Les titres ex : B1, B1V, B2, B2V, BR, BC... seront à définir au préalable. Voir questionnaire remis lors de la demande d'inscription		
OBJECTIF	PUBLIC	PRÉ-REQUIS
Etre capable de mettre en application les prescriptions de sécurité lors des travaux électriques.	Tout personnel chargé d'exécuter des travaux hors tension ou intervention ou au voisinage des ouvrages électriques BT.	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir les compétences techniques nécessaires selon les opérations à réaliser - Pas de contre indication médicale
NOMBRE DE PARTICIPANTS : Groupe de 10 personnes maximum.		
CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION Selon Norme NF C 18-510		
THÉORIE		PRATIQUE
1. Généralités <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des risques et incidence sur le comportement. - Règles de sécurité découlant des dangers du courant électrique. - Les personnes intervenantes, les ouvrages électriques. - Les opérations, les zones d'environnement, les documents écrits. - Les fonctions de l'appareillage, l'utilité des plans et des schémas, l'intérêt des verrouillages. 2. Opérations en basse tension <ul style="list-style-type: none"> - Travaux hors tension en BT, la consignation en BT. - Mission du chargé de consignation, du chargé de travaux et de l'exécutant. - Travaux au voisinage de pièces nues sous tension en BT, évaluation des risques, procédures à mettre en œuvre. - Interventions en BT, intervention de dépannage et de connexion, remplacement de fusibles, de lampes et des accessoires d'appareils d'éclairage. - Opération d'entretien avec présence tension. 3. La sécurité lors des opérations de mesurage 4. Appareils électriques amovibles et portatifs à main 5. Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique		<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir une partie pratique dans l'établissement du salarié - Mise en application pratique. - Travaux pratiques sur installations BT de différents types (postes ouverts, comptage, etc....). - Revue des dangers inhérents à ces différents équipements.
DURÉE MINIMUM	LIEU	ÉVALUATIONS DES CONNAISSANCES
21 heures/3 jours	<ul style="list-style-type: none"> - En entreprise - En centre 	Test théorique et évaluation pratique.
PÉDAGOGIE		
<p>La formation est dispensée par un animateur compétent et qualifié ayant une pratique régulière des opérations énoncées dans la NF C 18-510. Elle est réalisée à l'aide de support formateur (support informatique, documentations de fabricants...) et de support stagiaire.</p> <p>Les moyens utilisés seront <u>les plus adaptés possibles</u> pour permettre de visualiser les risques et les mesures de prévention applicables.</p> <p>Travaux pratiques effectués par chaque stagiaire sur maquette et armoire électrique de formation, contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage.</p> <p>Pour les stages en entreprise : prévoir une salle de formation ainsi qu'une installation électrique sécurisée et adapté à la réalisation d'exercices et de tests pratiques (selon titre d'habilitation).</p>		
VALIDATION DES ACQUIS	ÉQUIPEMENTS À PRÉVOIR	
A l'issue de la formation, si réussite aux évaluations, UCFE délivrera à l'employeur un avis pour l'habilitation du personnel et une attestation de stage.	EPI adapté pour la partie pratique : chaussures de sécurité, gants ...	

Recyclage recommandé tous les 3 ans.

Les titres d'habilitations doivent être examinés au moins une fois par an et chaque fois que cela s'avère nécessaire